

**ASSOCIATION SURESNOISE
D'AIDE ET SOINS À DOMICILE**

4 avenue Gustave Stresemann

92150 SURESNES

Tél : 01 40 99 97 99

Fax : 01 45 06 20 04

RAPPORT MORAL 2025

RAPPEL :

Le service de Soins Infirmiers à domicile de Suresnes est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, à caractère médico-social. Il a été créé en novembre 1986 avec une capacité à son origine de 25 places personnes âgées de plus de 60 ans malades ou dépendantes. L'autorisation d'intervention est uniquement sur la commune de Suresnes. Par la suite des demandes d'extension ont été déposées pour atteindre à ce jour une capacité de 105 places dont 5 places pour personnes en situation de handicap. La dernière extension date du 3 mars 2012.

La mission du SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) s'inscrit dans une mission d'intérêt général qui consiste en des actions de soutien, de prévention, d'éducation, de soins et d'accompagnement y compris à titre palliatif ou dans le cadre de démence au domicile.

Le service assure, sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels.

L'une des caractéristiques majeures de la réalisation des soins au domicile du patient est le lien nécessaire qui existe entre la prise en charge soignante, la dimension sociale et familiale, et le travail en réseau avec d'autres acteurs médico-sociaux, sanitaires ou sociaux.

C'est pour cette mission essentielle que le SSIAD s'efforce de travailler dans la mesure du possible en réseau avec tous les partenaires du secteur social, médico-social, sanitaire, aussi et surtout avec les intervenants du domicile (auxiliaires de vie, aide à domicile, aidants familiaux, bénévoles ...)

Nous travaillons donc en étroite collaboration avec la coordination gérontologique de la ville. L'objectif recherché est de donner aux usagers une information quant aux moyens existants pour leur permettre un maintien à domicile optimum. C'est au cours des commissions de suivi gérontologique, que la coordination des soins peut se faire avec le service d'aide à domicile de la ville, l'unité de gériatrie aiguë et l'unité mobile de gériatrie de l'hôpital Foch, le CMP Jean Wier, les travailleurs sociaux de l'équipe départementale APA, les associations prestataires et mandataires d'auxiliaires de vie...

L'allocation et le financement du ssiad dépendent de l'agence régionale de santé (ARS).

Il est exclusivement financé par les caisses d'assurance maladie sous forme de dotation globale. Pour rappel, à compter **du 1er janvier 2022 la réforme de la tarification des ssiad a changé.**

La nouvelle dotation se divise en deux :

- **Une dotation pour la structure**

- Une dotation qui tient compte des caractéristiques des usagers (degré de dépendance, pathologies, temps de soins, passages biquotidiens ...)

Le personnel du service est constitué de :

Professionnels de santé soit :

- 1 infirmière coordinatrice chargée de coordonner les activités du service et d'organiser les prises en charges.
- 4 infirmières diplômées d'état pour pratiquer des actes spécifiques : injections, pansements, prise de constantes, perfusions, surveillance des traitements médicamenteux.
- 16 aides-soignants(es) chargés sous le contrôle et la responsabilité de l'infirmière de prodiguer des soins d'hygiène et de confort.

Personnel administratif soit :

- 1 assistante administrative chargée de l'accueil physique et téléphonique et de la gestion administrative
- En novembre 2025, l'IDEC a démissionné et l'assistante administrative est partie en congé maternité. Dans l'attente du recrutement et de l'arrivée d'une nouvelle IDEC, les tâches ont été réparties entre l'aide-soignante référente qui est au bureau à temps complet (au lieu de 50%), la cadre coordinatrice qui vient 3 jours sur Suresnes (au lieu de 2.5 jours) et la directrice. Les infirmières font également plus de lien avec les patients et leurs aidants.

Le service fonctionne 7 jours sur 7 de 7h30 à 20h00.

POPULATION DU SSIAD EN 2025

Nous avons accompagné 105 patients âgés ou en situation de handicap en 2025 (au lieu de 112 en 2024).

Comme les années précédentes une population de personnes âgées à prédominance féminine

Les bénéficiaires sont âgés de 84 ans en moyenne pour le secteur des personnes âgées (85 ans en 2024) et sont majoritairement des femmes 59% (66% en 2024) dont l'âge moyen est de 87 ans.

L'âge moyen des hommes est de 84 ans.

Nous observons l'accompagnement d'une population **très âgée, 50% des usagers ont entre 85 ans et 107 ans** (54% en 2021, idem en 2022, 58% en 2023, 57% en 2024)).

La doyenne des personnes prises en charge sur l'année 2025 est âgée de 96 ans, la plus jeune de 48 ans.

Sur l'année 2025 nous avons suivi 102 patients sur le secteur personnes âgées (107 patients en 2024) avec une durée moyenne de séjour de 1340 jours des personnes sorties définitivement au cours de l'année.

En ce qui concerne la prise en charge des personnes en situation de handicap

L'âge moyen est de 56 ans, le plus jeune a 48 ans.

Sur l'année 2025 nous avons suivis 3 patients en situation de handicap (5 en 2024). 2 femmes et 1 hommes. Avec une durée moyenne de séjour de 1606 jours.

ÉTAT DE SANTÉ ET PERTE D'AUTONOMIE

Pour rappel, « les niveaux de dépendance sont classés en 6 groupes dits "iso-ressources" (Gir). À chaque Gir correspond un niveau de besoins d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.

Les Gir 1 et 2 correspondent aux personnes confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants. Les patients des groupes 1 et 2 nécessitent une charge importante en soins (temps de présence, nombre de passages, mise en place de binôme) avec des interventions souvent très longues et pour lesquelles l'intervention conjointe du SSIAD et d'un service d'aide à domicile est nécessaire.

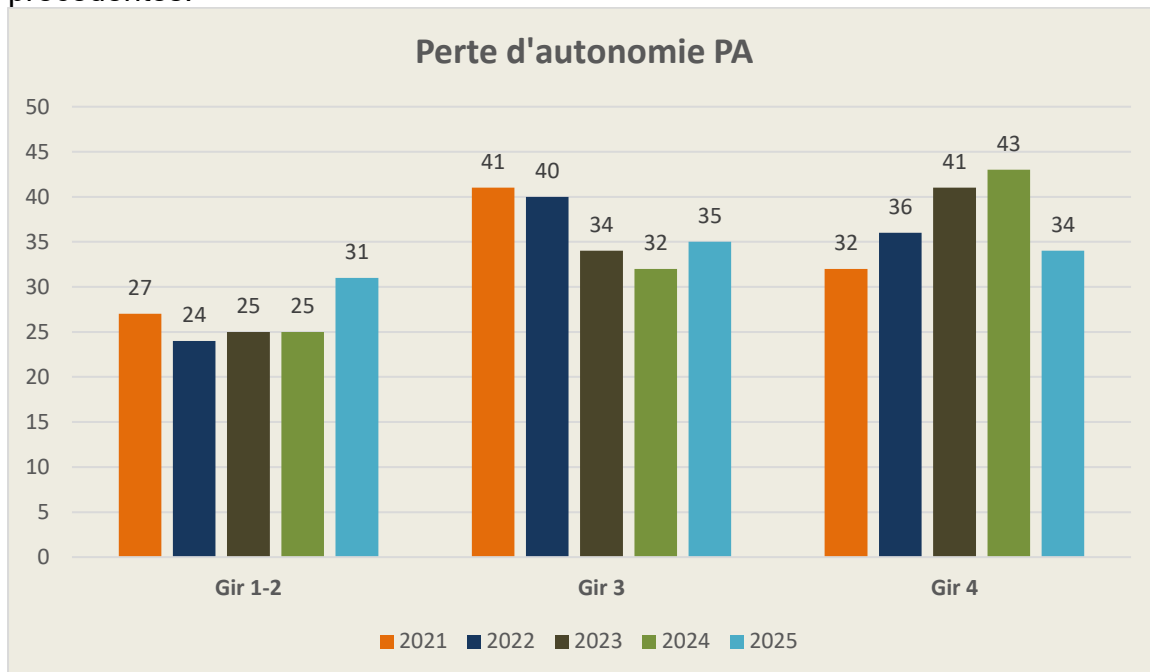
Les patients du groupe 4, même si leur dépendance est moindre, nécessitent un temps de présence souvent long car il s'agit de patients ayant des troubles cognitifs débutants et qui nécessitent de la part des intervenants un travail de stimulation et d'autonomisation important.

Des patients de plus en plus dépendants, avec un gir moyen pondéré à 641 en 2025 (603 en 2024)

Selon le modèle GIR, 31% de nos patients sont très dépendants ils se répartissent entre les GIR 1 et 2 nécessitant plusieurs passages 7 jours sur 7.

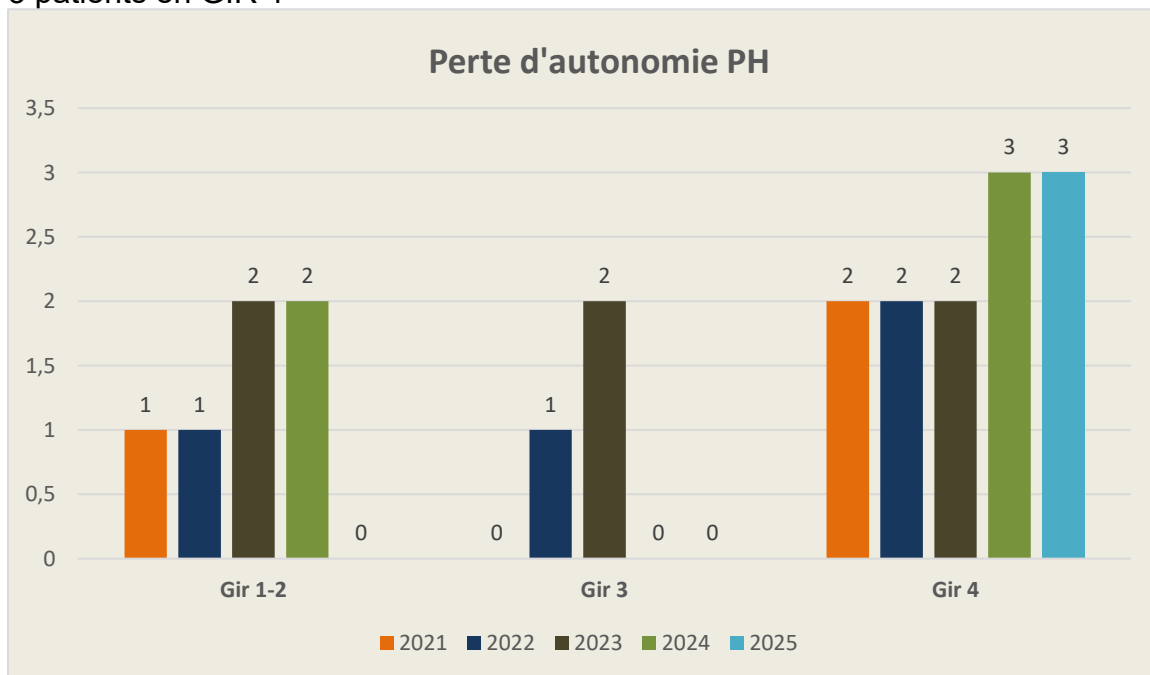
- 35% des patients sont classés en GIR 3
- 34% sont moyennement dépendants GIR 4

Les patients peu dépendants GIR 5 et 6 sont inexistantes sur l'année 2025 comme les années précédentes.



Sur le secteur des personnes en situation de handicap :

3 patients en GIR 4



TYPE D'AFFECTIONS

La population prise en charge étant très âgée et/ou en situation de handicap, elle est polypathologique. Nous pouvons néanmoins faire un focus sur les pathologies principales ayant motivées la prise en charge par le service.

Sur le secteur des personnes âgées :

- 22 personnes atteintes d'affections de l'appareil locomoteur
- 20 personnes cérébro-lésés (AVC, syndrome parkinsonien sclérose en plaque...)
- 30 personnes atteintes d'affections métaboliques, viscérales et nutritionnelles (insuffisance cardiaque, cancer, hypertension...)
- 18 personnes atteintes de troubles cognitifs (maladies Alzheimer ou maladies apparentées...)
- 7 personnes atteintes de troubles psychiques ou psychiatrique
- 5 personnes atteintes de handicap visuel, auditif

Sur le secteur des personnes handicapées :

Pour les 3 personnes en situation de handicap, 2, sont en longue maladie :

- 1 personne atteinte d'un HIV
- 1 personne atteinte de cancer
- 1 personne atteinte de handicap

CONDITION DE VIE

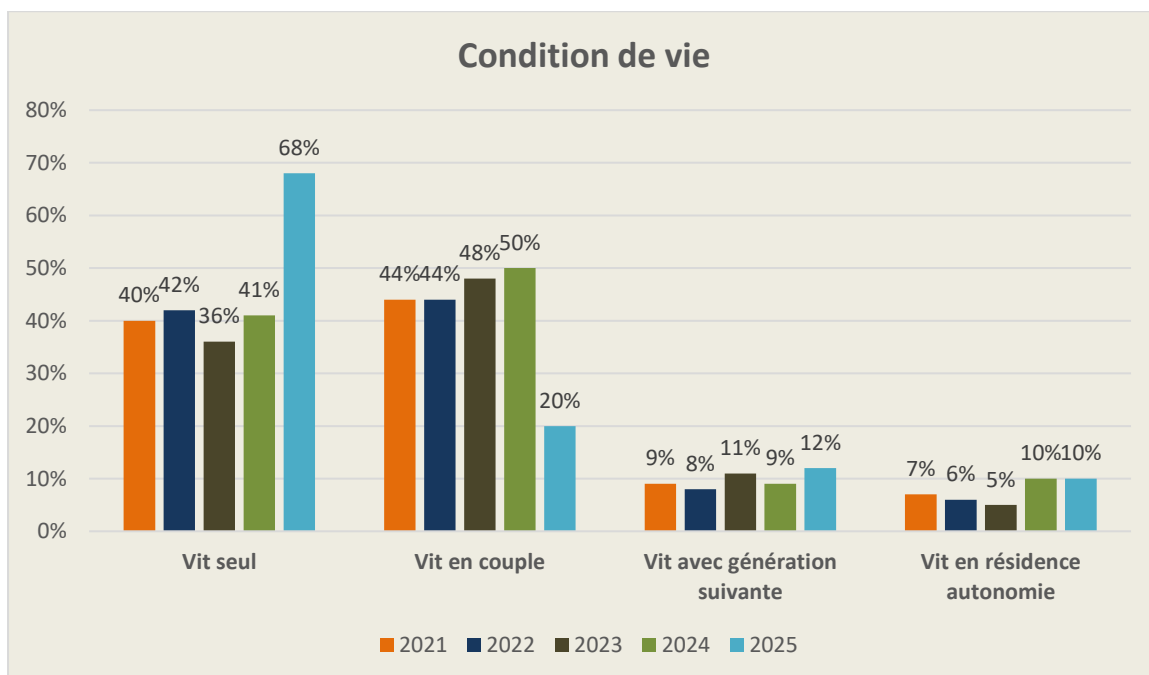
Les patients les plus dépendants vivent le plus souvent avec un membre de la famille.

C'est le plus souvent avec l'aide du conjoint ou un autre membre de la famille que le maintien à domicile peut se faire.

Le domicile personnel est le lieu de vie dans la majorité des cas.

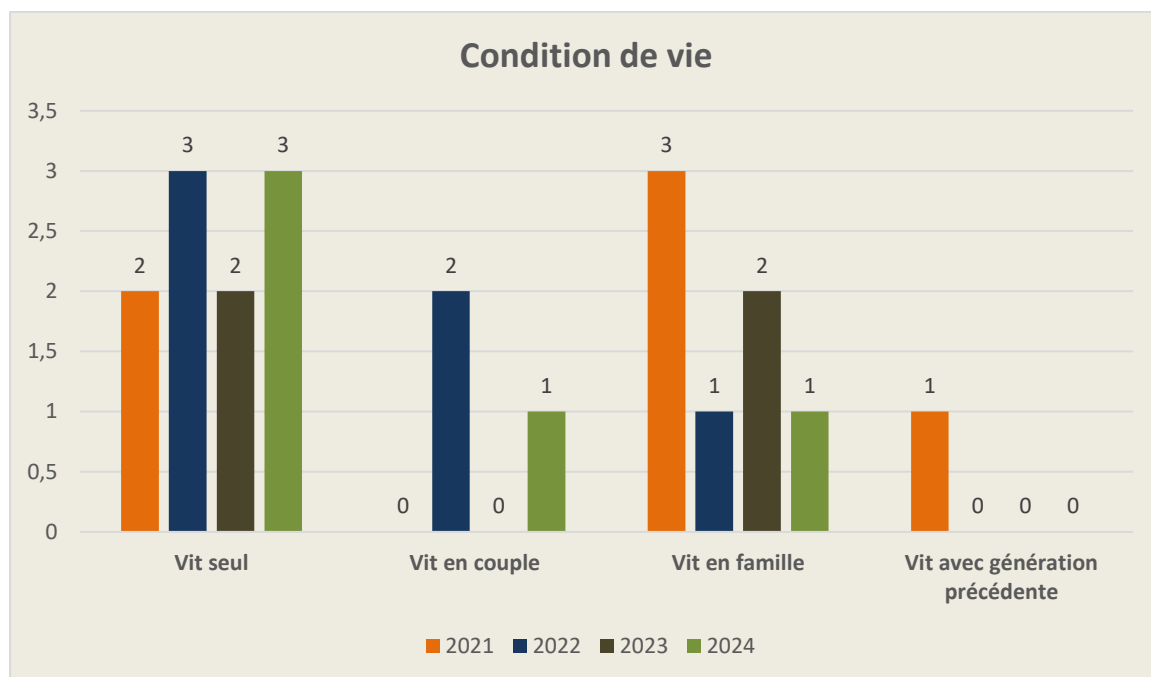
Sur le secteur personnes âgées :

- 20% sont en couple
- 68% de nos patients vivent seuls (essentiellement des femmes)
- 12% avec des personnes de générations suivantes (enfants ; petits enfants) ce sont les patients les plus dépendants.
- 10% sont dans une résidence autonomie (résidences Albert CARON et LOCARNO et résidences séniors).



Sur le secteur personnes en situation de handicap :

- 1 personne vit seule
- 1 personne en couple
- 1 personne avec enfant

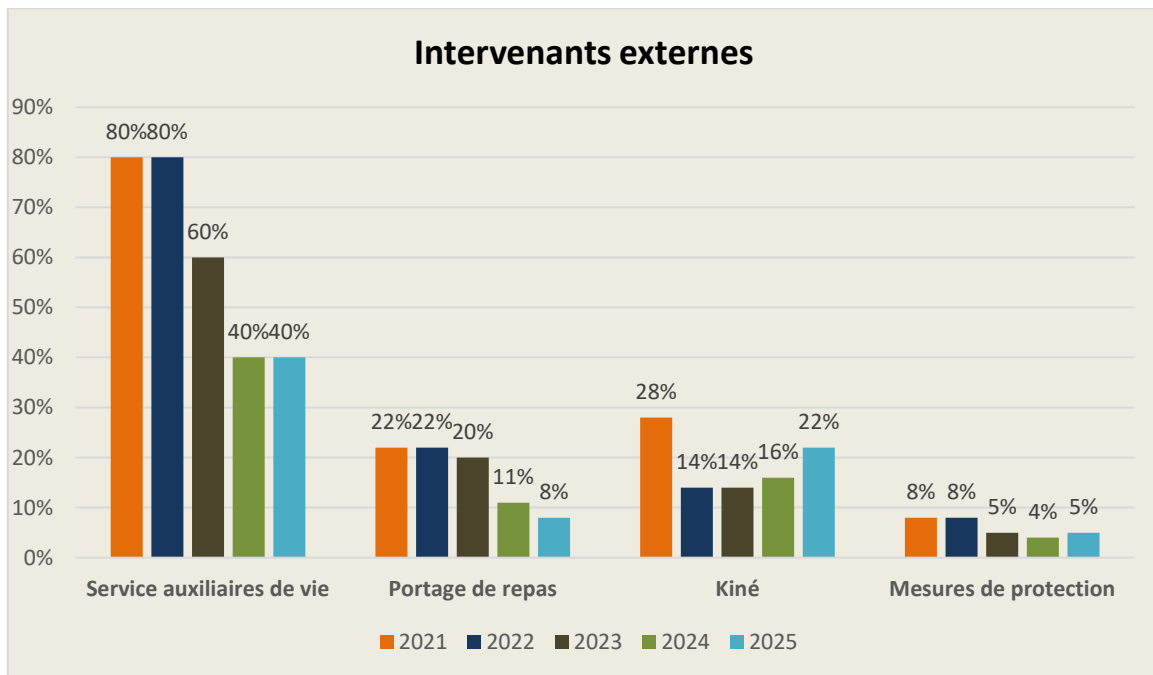


LES AIDES HUMAINES ET TECHNIQUES

Le plus souvent il existe plusieurs aidants à intervenir au domicile

- 40% des patients bénéficient des aides à domicile ou auxiliaires de vie
- 8% des patients bénéficient du portage de repas
- 22% des patients bénéficient de kinésithérapie
- 5% des personnes prises en charges bénéficient d'une mesure de protection (curatelle tutelle...)
- 1% des patients bénéficie de l'équipe ESA (équipe spécialisée Alzheimer)
- 5 % des patients se rendent en accueil de jour

Plus de 50% des patients bénéficient d'une aide technique permettant de compenser certaines des déficiences ou faciliter les soins (lit médicalisé, fauteuil roulant, lève-personne, aménagement des salles de bain ...).



LES SOINS ET SERVICES FOURNIS PAR LE SSIAD

Les soins infirmiers représentent 25% de la totalité des soins. Les soins d'hygiène et de nursing restent majoritaires et sont réalisés par les aides-soignants.

- Les soins d'hygiène et de confort pour des patients
- Mobilisation des patients et aide aux transferts
- Soins relationnels et éducatifs
- Prévention
- Prise en charge des problèmes d'élimination
- Suivi des traitements, soins techniques infirmiers (injections pansements, perfusions,)
- La surveillance nutritionnelle et l'aide à l'alimentation
- L'accompagnement en fin de vie
- Aide aux aidants

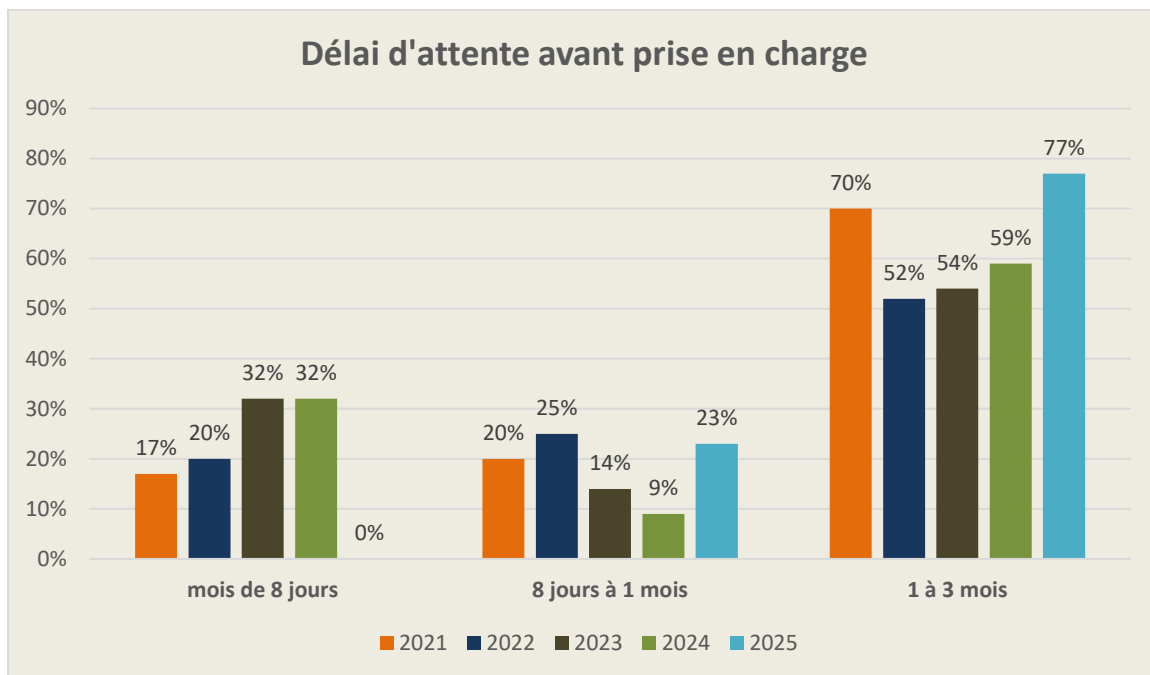
ORIGINE DES PRISES EN CHARGES

Sur l'année 2025, pour le secteur personnes âgées 21 nouvelles prises en charge
Pour le secteur personnes en situation de handicap 1 nouvelle prise en charge

- La demande émane de plus en plus de la famille et des aidants puis de nos partenaires (les travailleurs sociaux, le centre de coordination gérontologique soit au cours des commissions mensuelles avec les différents acteurs soit par appel direct des coordinatrices de la coordination gérontologique, ou du service « séniors »).
- Les établissements de santé
- Les médecins traitants

DÉLAIS D'ATTENTE

- Le délai entre la demande d'aide et la prise en charge est de 49 jours en 2025, soit un peu plus d'1 mois. Ce délai s'est raccourci et s'explique par un meilleur suivi des prises en charge en attente et une réorientation plus rapide vers d'autres solutions adaptées.



CIRCONSTANCES PRINCIPALES DES NOUVELLES PRISES EN CHARGE

70% des nouvelles prises en charges proviennent du domicile (68% en 2024) et 30% à la sortie d'un établissement de santé (32% en 2024).

- L'apparition ou l'aggravation de dépendance reste la circonstance principale de prise en charge

	2021	2022	2023	2024	2025
Journées réalisées	32 070	29 216	29 419	29 844	30 551
% activité	84%	76%	77%	76%	79%
Prix de journée	38.76€	39.90€	41.36€	42.03€	42.72 €
Nouvelle prise en charge	37	54	47	22	22
Sorties définitives	35	40	37	28	25
Causes					
Hospitalisations	14	20	13	10	4
Reprise autonomie	9	8	10	4	-
Déménagement	-	-	-	-	4
EHPAD	7	4	6	4	4
Décès à domicile	5	7	5	8	5

Refus de la personne/famille	0	1	3	2	3
Autres	-	-	-	-	5

OBJECTIFS RÉALISÉS 2025

LES SALARIÉS :

- Mise en place **des séances de massage** pour les salariés à raison d'un fois par semaine dans le cadre de la qualité de vie au travail
- Mise en place d'un tapis de course pour les salariés en pause l'après-midi
- **Formations aux gestes et secours d'urgence** : 7 aides-soignants pour une mise à jour des gestes et secours d'urgence
- Poursuite des réunions institutionnelles avec l'équipe toutes les semaines

LES USAGERS :

- Nous avons poursuivi les rappels de la vaccination contre la covid19 et la grippe de nos usagers.
- Nous effectuons les prélèvements sanguins et autres actes habituellement effectués par les laboratoires pour nos patients.

RÉSEAU PARTENAIRES :

Avec nos différents partenaires, nous avons réalisé :

- Alliance hospitalière : 2 réunions en présentiel + 4 réunions en visio
- 4 visites de synthèse au domicile avec les coordinatrices gérontologiques et /ou les travailleurs sociaux de L'APA / le réseau ASDES, l'équipe mobile de soins palliatifs de NDL
- Participation à 8 commissions de suivi de la coordination gérontologique (situations du SSIAD évoquées) en Visio
- Participation à la filière gériatrique (1 réunion)
- 4 participations aux réunions FEHAP en visio (actualités sociales, réforme des services autonomie, réforme du financement des SSIAD...)

- Avec l'ARS :
 - 1 Visio conférence sur la réforme des services autonomie
- Avec l'ANAP : un témoignage sur la réforme des services autonomie
- 4 réunions dans le cadre du copil du GCSMS entre les 3 SSIAD et les 3 SAAD

OBJECTIFS 2026

- Poursuite des séances de massage pour le bien-être des salariés au travail
- Mise en place de séance d'analyse de pratique 1 fois par mois, c'est un outil qui permet aux professionnels d'échanger collectivement sur leur travail afin de trouver des solutions aux problématiques qu'ils rencontrent quotidiennement, animé par un professionnel souvent psychologue. Nous avons sollicité Laura Sadowski
- Poursuite de la mise en place de séance d'activité physique adaptée au domicile de certains patients sur SSIAD dans le cadre du projet avec l'EHPAD La Chesnaye.

RESSOURCES HUMAINES

Les mouvements :

- 4 départs en démission : 1 infirmière, 1 IDEC, 2 aides-soignantes
- 1 Embauche : 1 infirmières en CDI

Au 31 décembre 2025, **la moyenne d'âge du personnel** du SSIAD est de 50 ans, l'équipe est vieillissante et l'ancienneté moyenne est de 6 ans.

- 17% des salariés ont entre 60 ans et 69 ans
- 35% des salariés entre 50 ans et 59 ans
- 26% des salariés entre 40 ans et 49 ans
- 22% des salariés entre 30 ans et 39 ans

Les absences :

Concernant notre structure, cette année encore nous avons dû faire face à un taux élevé d'absentéisme de courte et de moyenne durée et 2 congés maternité.

<u>MOTIFS D'ABSENCE</u>	<u>NOMBRE DE JOURS</u>
Maladie courtes durée < 6 jours	49 en 2025 / 21 en 2024
Maladie moyenne durée de 7 jours à 6 mois	451 en 2025 / 326 en 2024
Maladie > à 6 mois	0 en 2025 / 395 en 2024

Accident de travail	89 en 2025 / 369 en 2024
Maternité	190 en 2025 / 80 en 2024
Congés enfants malades	11 en 2025 / 18 en 2024

Accueil des étudiants :

Le Ssiad a accueilli :

- 2 étudiantes en soins infirmiers (IFSI de l'Hôpital Foch)